



Rapprochement vie privée et familiale - pacs

Par **aura23**, le **28/01/2014** à **23:07**

Bonjour,

Je suis française mon compagnon canadien. Nous sommes pacsés depuis octobre 2012. Il est venu en France avec un Permis vacances travail (PVT) de 1 an, et il a ensuite bénéficié du visa de perfectionnement professionnel. Il a pu obtenir ce visa car il travaille en France. Ce visa arrive à sa fin et nous souhaitons rester en France. Nous n'envisageons pas le mariage pour toute de suite et nous avons pensé à demander un titre de séjour vie privée et familiale.

Il semble que l'obtention de ce visa soit un véritable parcours du combattant. Nous ne trouvons aucune information complète et ne savons pas exactement comment nous y prendre. Nous avons réuni les papiers demandés et nous allons les présenter à la préfecture mais j'ai bien peur que cela ne soit pas suffisant. De plus, son visa arrive bientôt à expiration, si la préfecture examine son dossier a-t-il le droit de rester en France? Ou sera-t-il en situation illégale?

Par avance merci pour toutes les informations (même les + minimes) que vous pourriez me donner et qui pourraient m'aider.

Par **aysewild**, le **02/02/2014** à **18:01**

Bonjour, il me semble que la préfecture soit plus clémentine avec les américains qu'avec les africains. Le mieux est de prendre un avocat spécialisé dans le droit des étrangers qui vous aidera à déposer un dossier béton à la préfecture. En attendant le mariage vous pourriez vous pacsés, c'est simple et gratuit, attention car les délais selon les villes sont assez longs.

Nous nous avons attendu plus de 3 mois avant d'avoir une date. Sinon pour une carte vie familiale il vous faut accumuler le plus de preuves possibles de vie en France mais surtout de vie commune : quittance de loyer (nous on en avait 20), avis d'imposition, facture EDF, eau, compte commun, assurance, carte grise ... Plus il y en a mieux c'est. Il faut faire une lettre de demande justifiée. Si la préfecture estime tout de suite que le dossier va être accepté, ton conjoint aura directement un récépissé, sinon, comme pour notre cas il aura juste une attestation de dépôt mais restera sans papier et inexpulsable. La patience est une vertu, à Rennes nous avons attendu 8 mois.

Par **aura23**, le **02/02/2014** à **22:03**

Merci pour vos retours! Je vais prévoir un dossier avec un maximum de preuves!